



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
8 NOVEMBRE 2017**

Numéro
DEL 2017.11.08/165

Le **mercredi 8 novembre 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

Thème : TRAVAUX 3

**Objet : AMÉNAGEMENT DU
CANAL GAILLARD -
TRANCHE 1 - DEMANDE DE
SUBVENTIONS.**

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Convocation

Date : 31/10/2017

Affichage : 31/10/2017

Étaient représentés :

MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard;
MARCELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille;
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed;
MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno.

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 28

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 31

Absents excusés :

MARTINEZ Gilles, MARCELLO Marie, MILLET Thibault,
ROMAIN Manuel, MUHLACH Catherine,

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Alain PROREL

Le canal Gaillard est un des principaux canaux d'irrigation de Briançon. Il alimente la zone climatique mais aussi la gargouille de la vieille ville, faisant transiter l'eau de la Guisane vers la Durance.

Le chemin qui le longe est emprunté fréquemment par des promeneurs, des vététistes, des personnes se rendant sur leur lieu de travail ou des enfants allant à l'école.

Certains secteurs n'étant plus praticables en raison d'effondrements des berges ou de l'étroitesse du chemin, la commune a envisagé, en coordination avec l'association syndicale autorisée (ASA) du canal Gaillard, d'aménager une première partie du canal entre le cimetière Vauban et la première Peyra, sur une longueur de 200m.

Les travaux consisteront à défricher la berge, créer un muret en béton à l'aval sur 86 m pour conforter le canal, apporter de la terre grillée stérile et la compacter pour obtenir un revêtement circulaire.

Après consultation des entreprises, le coût de cette tranche de travaux est de 24 969,18 € HT. Ces crédits sont inscrits au budget de la commune.

Les travaux sont programmés du 13 novembre au 1 décembre 2017.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Département (60%)	15 000,00 € HT
Ville (40%)	9 969,18 € HT
Total	24 969,18 € HT

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services, à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE
TRANSMIS LE
NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM